



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village

59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE

Tél. : 03.27.61.04.11

mairie@dompierrezurhelpe.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2024-38

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement la réglementation proposée.

Compte tenu du terrassement pour la création d'une dalle béton rue de la Cornette par l'entreprise SED TRAVAUX PUBLIC.

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront exécutés à compter du 23/09/2024 pour une durée de 30 jours.

Article 2 : La route sera fermée à la circulation.

Article 3 : La circulation et le stationnement seront interdites aux véhicules légers et poids lourds.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise SED TRAVAUX PUBLIC.

Article 5 : Ampliation à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe ;
- L'entreprise SED TRAVAUX PUBLIC.

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 13 septembre 2024

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT